



Treasury Board of Canada  
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

Canada

## Mobilisation ciblée sur l'accessibilité des TIC par le BDPI du SCT

Mobilisation des intervenants ciblée sur le projet de Norme sur l'accessibilité des technologies de l'information et des communications (TIC)

Octobre 2022

# Contexte

- Cette mobilisation a comme objectif principal de recueillir des rétroactions, des perspectives et des commentaires sur la première phase de la Norme sur l'accessibilité des TIC, tout en cernant les lacunes possibles.
- La Norme sur l'accessibilité des TIC comprend des exigences pour rendre accessibles toutes les TIC élaborées, acquises et utilisées par le GC.
  - Elle suit la Politique et la Directive sur les services et le numérique ainsi que les pratiques exemplaires d'autres administrations (p. ex., la norme EN 301 549).
  - Elle concrétise le principe « rien sans nous ».
  - Elle s'appuie sur des leçons apprises.



# Contexte

- Les consultations menées à l'automne 2021, à l'intérieur du GC, ont révélé une préoccupation commune que les ministères n'avaient pas les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre toutes les exigences de la norme.
- En vue de répondre aux préoccupations soulevées, la norme sera publiée en deux phases.
  - 1) La première phase porte sur les éléments fondamentaux de l'accessibilité des TIC, notamment la conformité des nouvelles TIC, l'évaluation de la plupart des outils et du contenu existants, la formation et la rétroaction des utilisateurs.
  - 2) La deuxième phase portera sur les exigences plus coûteuses et complexes de l'accessibilité des TIC, tels que l'évaluation et la conformité du matériel informatique et des logiciels, la gestion du cycle de vie du matériel informatique, des logiciels et des applications mobiles natives, entre autres.

## La première phase porte sur les éléments fondamentaux de l'accessibilité des TIC

Volet	Norme sur les exigences liées aux TIC*
Introduire l'accessibilité dès le début	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité de tout contenu Web nouveau, de tout produit acquis, de tout logiciel ministériel et organisationnel et de toute application mobile native à la norme EN 301 549 (date d'entrée en vigueur + 12 mois)**</li> </ul>
Contenu Web	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la conformité à la norme EN 301 549 (date d'entrée en vigueur + 12 mois) de tout contenu Web externe</li> <li>Évaluation de la conformité à la norme EN 301 549 (date d'entrée en vigueur + 24 mois) de tout contenu Web interne</li> </ul>
Documents autres que sur le Web	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité des documents autres que sur le Web qui doivent être dans un format accessible</li> </ul>
Logiciels ministériels et organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Configuration et mise en œuvre des caractéristiques d'accessibilité dans les logiciels que les utilisateurs peuvent utiliser par défaut</li> </ul>
Applications mobiles natives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la conformité à la norme EN 301 549 (date d'entrée en vigueur + 24 mois) de toutes les applications mobiles natives</li> </ul>
Matériel informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines caractéristiques d'accessibilité qui améliorent l'accessibilité peuvent être disponibles aux utilisateurs par défaut.</li> </ul>
Rétroaction des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de mécanismes permettant aux utilisateurs de fournir des rétroactions sur l'accessibilité des TIC</li> </ul>
Capacités et aptitudes de l'effectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de la formation, des outils et des possibilités d'apprentissage pour tous les employés du GC sur divers éléments d'accessibilité des TIC (date d'entrée en vigueur + 12 mois)</li> </ul>
Planification et rapports sur le rendement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans ministériels sur les services et le numérique (PMSN) reposent et s'alignent sur les plans d'accessibilité ministériels.</li> <li>Suivi des progrès de la mise en œuvre de l'accessibilité des TIC, en tenant compte des lignes directrices et des outils d'évaluation de l'accessibilité des TIC (carte de pointage pour les TIC) dans les rapports d'étapes ministériels, conformément à la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>.</li> </ul>

\* Les exigences de la norme ont été paraphrasées aux fins de communication. Le libellé exact des exigences se trouve dans le [projet de Norme sur l'accessibilité des TIC \(phase un\)](#).

\*\* Si la date limite pour se conformer aux exigences a été reportée, elle est indiquée à la fin de l'énoncé des exigences (p. ex., date d'entrée en vigueur + 12 mois).

# Mobilisation ciblée

- Du 30 octobre au 30 novembre, le BDPI du SCT recueillera des rétroactions sur la première phase du projet de Norme sur l'accessibilité des TIC.
- Approche de l'engagement:
  - Participer à des tables de gouvernance clés (p. ex. le SEP d'ADM, le CEPP de DM, le CIOC, le Comité consultatif des fournisseurs, le Conseil consultatif des SMA de Canada.ca).
  - S'appuyer sur les bureaux de gestion des fournisseurs (SSC, PSPC, ESDC) pour demander secrètement un retour d'information de la part de
    - Certains fournisseurs de TI (petites et moyennes entreprises)
    - Certains fournisseurs de services professionnels/de soutien
    - Certaines associations technologiques
- Les intervenants seront invités à :
  - examiner la Norme sur l'accessibilité des TIC dans son ensemble, c'est-à-dire les diverses exigences liées à l'accessibilité et les échéanciers de conformité qui s'appliquent;
  - fournir une rétroaction confidentielle en remplissant le formulaire de rétroaction;
  - consulter le document d'information qui contient une description de chaque exigence.

## Prochaines étapes

Au terme de la mobilisation ciblée, le BDPI du SCT prendra les mesures suivantes :

1. analyser les commentaires et apporter les modifications nécessaires à la norme (fin de l'automne 2022)
2. obtenir les approbations exigées pour la norme des organes de gouvernance (hiver 2023)
3. publier un rapport « Ce que nous avons entendu » sur GCconnex (fin de l'hiver 2023)
4. publier la Norme sur l'accessibilité des TIC (avril 2023).

Vous avez des questions? N'hésitez pas à envoyer un courriel à  
[DigitalPolicy.PolitiqueNumerique-Consultation@tbs-sct.gc.ca](mailto:DigitalPolicy.PolitiqueNumerique-Consultation@tbs-sct.gc.ca).